

Protégez votre habitation et votre foyer !

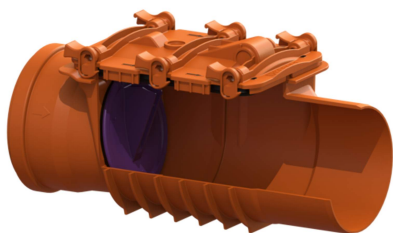
La connaissance précise des risques auxquels vous êtes exposés est la première étape pour vous en protéger.

Le diagnostic de vulnérabilité de votre habitation vous permet d'adapter votre comportement au moment de la crue, mais aussi d'**adapter votre logement pour mieux vous préparer.**

Batardeaux : 500 à 1 000 € / ml



Clapet anti-retour : 300 à 600 €



Les pièces à fournir pour la demande de subvention

- Pièce d'identité**
photocopie
- Justificatif de domicile**
de moins de 3 mois : facture EDF, télécom
- Dernier avis de taxe foncière**
permettant de prouver la capacité du demandeur à effectuer les travaux sur le bien concerné
- Acte notarié de vente du bien**
permettant de prouver l'existence bien avant a date d'approbation du PPRI
- Contrat d'assurance habitation**
mentionnant l'extention de garantie obligatoire Catastrophe Naturel (CATNAT)
- Devis d'artisans**
pour chaun des travaux que vous souhaitez réalisé

Complément d'aide jusqu'à 100% pour les foyers modestes à très modestes

- Dernier avis d'impôt sur les revenus**
permettant de prouver l'éligibilité aux aides complémentaires

Nombre de personnes du foyer fiscal	Plafond de ressources du ménage*
1	21 805 €
2	31 889 €
3	38 349 €
4	44 802 €
5	51 281 €
+ 1	+ 6 462 €

*Actualisé en 2024. Les plafonds sont suscepibles d'évoluer chaque année



J'ai fait mon diagnostic inondation !

ET MAINTENANT ?



Les travaux prescrits sont **subventionnables entre 80% et 100%** et OSGAPI vous accompagne dans toute votre démarche.

 alabri@osgapi.com

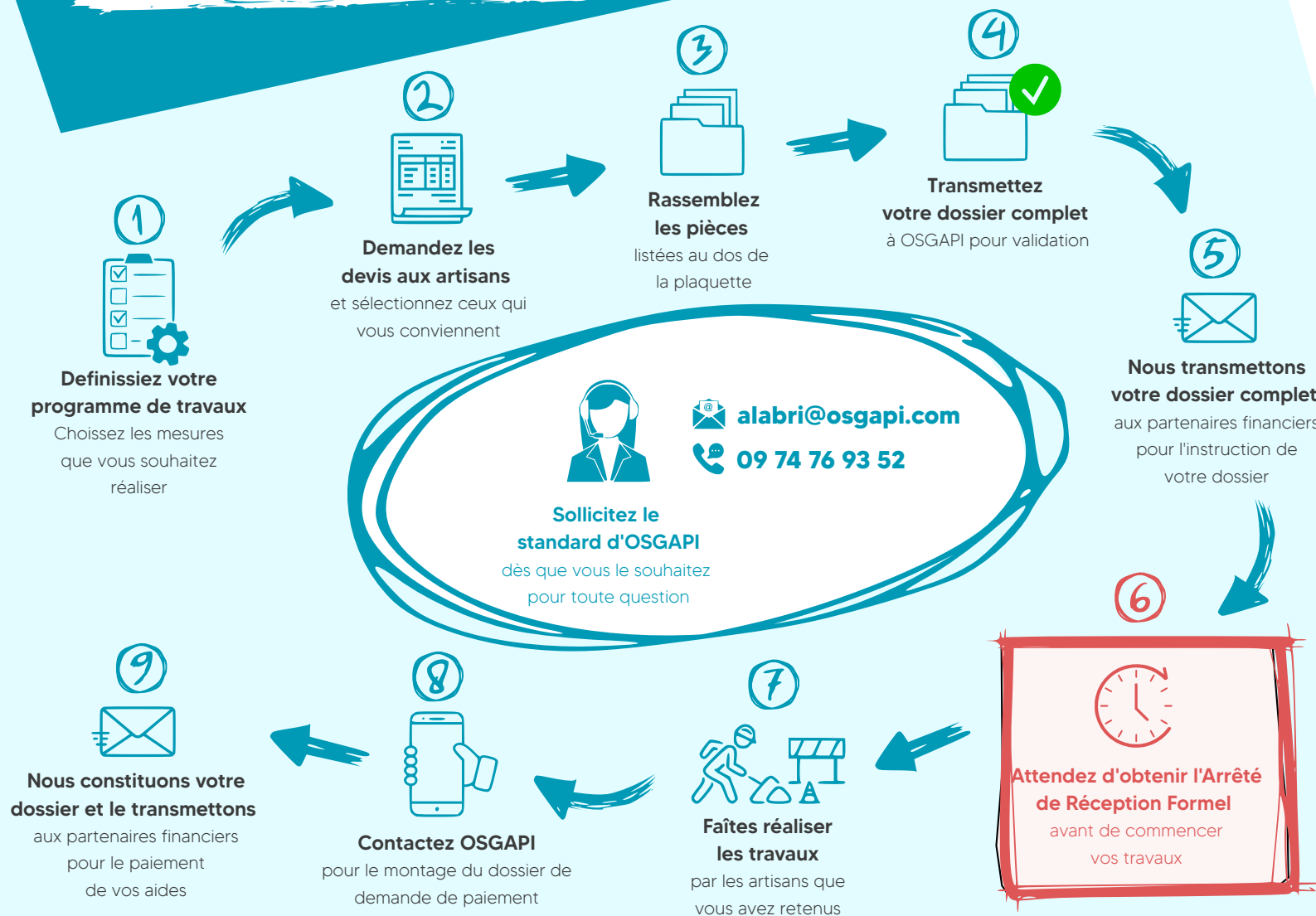
 **09 74 76 93 52**



OSGAPi

Vous envisagez de réaliser les travaux préconisés par le diagnostic ?

Suivez le guide !



Vous cherchez un artisan pour la fourniture et la pose de batardeaux



Visitez le site

<https://vistre-vistrenque.fr/inondation/annuaire-des-entreprises/>